

21.12.60

# CONSEIL GÉNÉRAL

2ème Session ORDINAIRE DE 1960

## RAPPORT DU PRÉFET

### PLAN DE SAUVEGARDE de la CÔTE D'AZUR

La Côte d'Azur possède trois attraits principaux et qui en ont fait une " Merveille du Monde " : le soleil, la mer et le site.

Si le soleil et la mer nous sont toujours assurés, par contre, le site se dégrade d'année en année sous les coups de boutoir que lui portent les lotisseurs, les spéculateurs et certains constructeurs qui ne respectent rien.

Dès Avril 1958 déjà, du haut de la tribune de votre Assemblée, je jetais un cri d'alarme. J'indiquais alors que la Côte, depuis THEOULE jusqu'à MENTON, risquait de ne plus former, à brève échéance, qu'une seule et longue rue bordée d'immeubles qui aurait constitué un véritable mur de béton formant écran pour la vue, aussi bien vers la mer que vers le paysage des montagnes de l'arrière pays.

Dès cette époque, j'appelais votre attention sur l'intérêt qui s'attache à ce que le Département, à défaut des villes elles-mêmes de la Côte, se préoccupe de préserver du lotissement et de la construction les quelques espaces encore disponibles pour les transformer en forêts ou en parcs départementaux.

A la cadence actuelle de la construction et étant donné le succès constant de notre région, il est bien évident que dans 20 ou 30 ans d'ici tout le littoral, depuis la frontière italienne jusqu'à la limite du Département du Var, ne formera plus qu'une seule et même agglomération.

Il faut à cette ville qui se crée sous nos yeux des espaces de plein air et des taches de verdure à la fois pour permettre le délassement de sa population et de ses touristes et aussi pour servir de réserve d'oxygène à cette agglomération énorme que sera la ville de " MENTON - NICE - ANTIBES - CANNES " lorsque les constructions des unes et des autres se seront rejointes.

#### I°- LE PLAN des ESPACES VERTS -

Votre Assemblée, dès le mois d'Avril 1958, à l'unanimité, adoptait le plan de réservation et d'acquisition des espaces verts que je lui avais soumis.

Le Gouvernement, de son côté, ne restait pas insensible à notre cri d'alarme et en Septembre 1958, il crée un Comité National de Sauvegarde du Littoral Provence - Côte d'Azur pour répondre à nos préoccupations dans ce domaine.

.../